



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 93237

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le contrôle des effectifs par les communes. Les collectivités territoriales sont désignées comme étant les responsables de la dérive des effectifs dans la fonction publique. Cependant, les communes désireuses d'adapter leur effectif à ceux des communes voisines, afin de ne pas avoir un effectif trop important, sont confrontées à l'absence de fichiers détaillant les effectifs de chaque commune pour chaque secteur d'activité. Ainsi, il lui demande de l'éclairer sur ce sujet et de lui indiquer si des fichiers de ce type existent et, si oui, où ils sont consultables.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93237

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12413

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)